



**A l'attention des adhérents  
du GFGA et du GEGF**

**Objet : rémunérations minimales brutes au 01/01/2016**

*Mesdames, Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs les Directeurs,*

Les partenaires sociaux de la Branche du Golf se sont réunis le 7 janvier 2016, comme ils le font chaque année, afin de réexaminer la grille des salaires minimums conventionnels pour 2016. Après échanges de vues, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs ne sont pas parvenues à un accord.

Le collège employeurs (GFGA et GEGF) tenant compte, d'une part, d'indicateurs tels que l'augmentation du SMIC (+0,6% au 01/01/2016) et l'inflation (proche de zéro de septembre 2014 à septembre 2015) et, d'autre part, des difficultés économiques auxquelles les golfs doivent faire face, **a décidé de ne pas effectuer de recommandation à leurs adhérents.**

Ainsi, chaque golf demeure libre d'accorder des augmentations collectives ou individuelles à ses salariés.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents et Directeurs l'expression de nos salutations distinguées.

**Gilles BOUTROLLE**  
Président du GEGF

**Patrick FARMAN**  
Président du GFGA